

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2024

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BORIE Jean-Philippe, BRUEL Nicole, ERNEST David, DEFILQUIER SOUBRIER Nadine, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie.

Membres absents : FERNANDEZ Aurélie, LAROUSSINIE Marie-Ange, VALET Pierre-Vincent (excusés).

Points à l'ordre du jour :

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement collectif 2023, Attribution de biens sectionnaires, Décisions Modificatives et questions diverses.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jérémie PAUPERT est désigné secrétaire de séance.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement collectif (RPQS)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de rapports annuels concernant le service public de l'eau et de l'assainissement collectif. Ces derniers sont publics et permettent d'informer les usagers ; ils sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les RPQS pour l'année 2023 :

Données concernant l'eau potable :

- nb d'abonnés au 31/12/2023 : 349 (342 en 2022)
- linéaire du réseau : 37,2 km
- nb de m³ vendus : 40 828 m³ (42 928 en 2022)
- montant des recettes : 76 080 € (78 752 € en 2022)

- Prix d'1m³ d'eau TTC : 2,01 €
- encours de la dette : 48 855 €
- conformité : 9 analyses réalisées - 100% de conformité
- rendement du réseau : 86 %

Données concernant l'assainissement collectif :

- nb d'abonnés au 31/12/2023 : 165 (396 habitants desservis)
- linéaire du réseau de collecte : 9,45 km
- montant des recettes : 25 802 € (27 079 € en 2022)
- encours de la dette : 0 €

Le Conseil Municipal adopte ces rapports.

▪ Attribution de biens sectionnaires

Monsieur le Maire indique que le transfert des biens de section de Lafage et du Bourg, de Lafage, de Cantuel, du Bousquet et du Garric a été prononcé par arrêtés préfectoraux. Afin de finaliser cette procédure, il convient d'établir les actes de transferts auprès d'un notaire, le coût s'élève à environ 2 000 € par acte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ses actes de transfert ; au vue du budget disponible sur cette opération, 3 actes pourraient être réalisés en 2024, les autres seraient réalisés en 2025.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Décisions Modificatives n°01-2024 - Budget Commune

Ecritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

- Début des travaux de la salle polyvalente le 16 septembre.
- Associations : possibilité d'occuper l'extension de l'école pour les réunions (réservations auprès du secrétariat de mairie)
- Ambroisie signalée sur un chemin : à arracher en urgence.
- Problème de voisinage et divagation de chiens à l'écoquartier
- Taille des haies à faire et réflexion pour le repas du CCAS à mener

Le Maire :
David ERNEST

Le secrétaire de séance :
Jérémie PAUPERT